

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE
de
CHÂTEL-CENSOIR



Place Aristide Briand
89660 CHÂTEL-CENSOIR

☎ 03.86.81.01.98

Fax 03.86.81.08.05

Email: mairie-de-chatel-censoir@wanadoo.fr

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de CHÂTEL-CENSOIR

Sommaire

Informations Générales	3
Périmètre et public concernés	3
1. Contexte actuel	3
2. Objectifs éducatifs	5
3. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants	5
4. Mise en œuvre du PEDT	6
5. Organisation des NAP	7
6. Contenu des NAP	8
7. Contenus des autres temps périscolaires	9
8. Equipements	9
9. Partenaires et acteurs	9
10. Evaluation et pilotage	10
11. Conventions	11

Informations générales

- *Collectivité territoriale porteur du projet* : Commune de Châtel-Censoir
- *Date de présentation du projet* :
- *Nom du correspondant* : Monsieur Bertrand De la Gravière,
- *Fonction* : Maire de la commune de Châtel-Censoir,
- *Adresse* : Place Aristide Briand, 89660 CHATEL-CENSOIR
- *Téléphone* : 03.86.81.01.98
- *Fax* : 03.86.81.08.05 :
- *Adresse électronique* : mairie-chatel-censoir@wanadoo.fr

Périmètre et public concerné par le projet

Le territoire concerné par le projet regroupe les communes de la carte scolaire : d'Asnières sous-bois, Bois d'Arcy, Brosses, Châtel-Censoir, Lichères sur Yonne, Merry sur Yonne.

La commune de Lucy sur Yonne est également concernée du fait de la présence d'enfants inscrits par dérogation à l'école de Chatel-Censoir.

L'établissement d'enseignement scolaire concerné est l'école maternelle et primaire de Chatel-Censoir. Elle compte **95 enfants en 2013-2014**, dont 36 enfants en classes maternelles et 59 au niveau élémentaire.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2014 sont de 29 à l'école maternelle et de 57 à l'école primaire.

1. Contexte actuel

Activités périscolaires :

En 2013-2014, la commune de Chatel-Censoir organise un accueil de loisirs périscolaire déclaré auprès des organismes compétents (préfecture, DDCSPP). Elle propose aux enfants de 3 à 12 ans des **activités de loisirs sur le temps méridien ; ainsi que sur le temps après l'école aux enfants de 6 ans et plus** (organisé de 16h30 à 18h00 en 2013-2014). Ces activités sont organisées dans un cadre spécifique répondant à la réglementation en vigueur.

L'accueil de loisirs périscolaire permet de répondre à l'ensemble des besoins des familles grâce à la mise en place d'activités de qualité, réfléchies, inscrites dans un **projet global d'animation**.

Public

Au total, **65 enfants ont été concernés par le service en 2013**, dont 19 enfants sur le service du soir.

Activités extra-scolaires

Un centre de loisirs, organisé par la Communauté de Communes d'Avallon Vauban (CCAVM) a lieu sur la commune de Chatel-Censoir pendant les vacances scolaires pour les enfants de plus de 6 ans. Le personnel encadrant n'est pas celui du périscolaire.

Besoin répertoriés

On constate une proportion importante d'enfants en difficulté scolaire (environ 20%) et des familles en difficultés socio-économiques ; en découle la nécessité de **mener une politique enfance jeunesse accessible à tous et dont les contenus permettent un parcours individualisé.**

En 2014, les familles de l'école ont reçu un questionnaire sur leurs besoins à la rentrée 2014 sur le temps de 16h30 à 18h. Il ressort de cette enquête une **demande du maintien du service périscolaire aux horaires de l'année 2013-2014 et une demande de son extension aux enfants de moins de 6 ans.** En cohérence avec les perspectives de développement du service formulées avec la CAF, l'accueil des enfants de moins de six ans sur le temps périscolaire de 16h30 à 18h sera mis en place dès la rentrée 2014.

Atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

- ⇒ Un **service existant** : des animatrices qui connaissent le territoire et les familles.
- ⇒ Une **école dynamique**, un travail en partenariat facilité par l'écoute des enseignants. Des professeurs encadreront vraisemblablement des NAP.
- ⇒ Les **activités périscolaires se dérouleront à l'école** à la rentrée 2014 : transitions facilités et aspect pratique non négligeable pour les familles et le personnel.
- ⇒ Le **cadre de l'école** : en zone rurale, près d'espaces naturels et d'un city-stade. Un patrimoine local riche.

Contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

- ⇒ La **situation géographique** limite l'offre en termes de **recrutement** de personnel qualifié et d'intervenants extérieurs (coût de transports importants pour une heure d'intervention). La volonté de proposer des actions variées et de qualité aura cependant raison de ce point de difficulté.
- ⇒ L'organisation de la semaine pour la rentrée 2014-2015 entraîne des **modifications horaires de transport** :
 - Les enfants devront être déposés à l'école entre 8h35 et 8h45 du lundi au vendredi
 - Le retour des enfants s'effectuera toujours à la même heure soit à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - Un transport devra être organisé le mercredi pour l'arrivée des enfants entre 8h35 et 8h45 et à 11h45 pour le retour des enfants au domicile.

2. Objectifs Educatifs

Objectif du projet éducatif de la commune :

Mener une politique d'action sociale et culturelle en direction des enfants, en complémentarité avec l'école et les familles.

La Commune de Châtel-Censoir a choisi de développer des actions périscolaires de qualité en direction des enfants. Ces actions doivent permettre aux familles d'être soutenues dans leur rôle éducatif. Elles doivent être accessibles à tous.

La collectivité tentera de s'adapter aux demandes des familles et de les investir dans l'organisation du service.

Objectifs pédagogiques :

⇒ Eduquer à la citoyenneté :

- Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » et la pratique de la coopération.
- Promouvoir les valeurs de respect et d'entraide nécessaires à la construction du monde de demain.
- Permettre à l'enfant d'évoluer individuellement en cohérence avec le collectif.
- Travailler à la complémentarité éducative entre l'école, la famille et les loisirs.

⇒ Favoriser l'épanouissement des enfants, notamment par l'accès à des pratiques culturelles de qualité

- Permettre l'acquisition de « savoirs », « savoir-faire » et « savoir être »
- Proposer des activités diversifiées et de qualité, encadrées par du personnel qualifié.
- Prendre en compte le rythme de chacun dans l'organisation des différents temps de la journée

3. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

La **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** ainsi que la **MSA** soutiennent techniquement et financièrement la commune à travers différents dispositifs : le **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** depuis 2003, la **Prestation de Service Ordinaire (PSO)**.

La mise en place de la réforme coïncide avec le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, ce qui implique une réflexion globale sur l'orientation de la politique enfance jeunesse du territoire dont ce projet est l'expression. Un comité de pilotage se tiendra en juin.

La commune est également signataire d'un **contrat d'objectif qualité** avec la CAF, la DDCSPP, le Conseil Général de l'Yonne et la MSA ; la cohérence des objectifs du plan d'action dans lequel la commune s'est inscrite ne manquera pas de se voir confirmée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. (Informatisation de l'accueil périscolaire, mise en place des projets qui fédèrent les enseignants et d'autres partenaires...)

4. Mise en œuvre du PEDT

La municipalité souhaite s'appuyer sur l'existant pour la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire, ce qui lui permettrait également de continuer à profiter des partenariats financiers avec la CAF et la MSA. Ce mode de fonctionnement offrira aux enfants de meilleures conditions d'accueil, la mise en place d'activités de qualité et un encadrement avec du personnel qualifié.

Pour que les activités après l'école prennent du sens et que le projet de la réforme des rythmes scolaires soit réellement profitable aux enfants, il semblait important à l'ensemble des acteurs d'organiser un réel temps d'activité à travers les NAP (soit au moins une heure) ; l'emploi du temps de la semaine a été conçu dans ce sens. L'augmentation du temps scolaire le matin a été choisi puisqu'il semble que les capacités d'attention des enfants sont plus importantes à ce moment-là.

Puisque la réforme des rythmes scolaires a également pour vocation de rendre la culture, les loisirs et le sport accessible à tous, l'accueil de loisirs proposera des NAP qui iront dans ce sens, dans le cadre de projets d'animation dynamiques. L'accueil de loisirs périscolaire actuel sera réorganisé et aménagé en fonction du nouveau cadre imposé par la réforme. Des contenus plus légers seront proposés aux enfants à partir de 16h30 pour ne pas surcharger la journée et leur permettre de souffler.

La matinée du mercredi d'une durée de 3 heures au lieu de 3h30 pour les autres jours, permettra aux enfants de « souffler » un peu et d'être plus disponibles pour d'éventuelles activités le mercredi après-midi.

Les accueils périscolaires auront lieu à l'école à partir de la rentrée, ce qui permettra une organisation plus simple pour les transitions entre enseignants et animateurs, pour les usagers et en terme de coûts relatifs aux locaux. La fermeture regrettable d'une classe à la rentrée prochaine permettra à l'accueil périscolaire de disposer d'une salle spécifique.

Modalités d'information des familles :

- ➔ Un questionnaire a été diffusé à l'automne 2013 pour sonder les familles sur leurs habitudes et souhaits en matière d'organisation et de contenu des NAP.
- ➔ Réunions en conseil d'école : les délégués de parents d'élèves ont été informés et associés lors des étapes de l'élaboration du projet de rentrée 2014. L'avant-projet Educatif Territorial a été présenté aux familles et aux élus du territoire lors de la réunion du Conseil d'école qui s'est déroulé le 4 novembre 2013. L'avant PEDT a été discuté et partagé avec les différents partenaires.
- ➔ Un groupe de travail sur les contenus et sur l'organisation des NAP a été proposé aux représentants de parents d'élèves et aux élus des différentes communes en avril 2014.
- ➔ Une réunion publique d'information sera organisée en juin afin de présenter la nouvelle organisation de rentrée 2014 aux familles.
- ➔ Une plaquette de présentation des activités proposées sera diffusée fin juin. Elle sera accompagnée du règlement de l'accueil et des documents d'inscription aux NAP et au service périscolaire.

Emploi du temps de la semaine scolaire :

	MATIN	PAUSE	APRES-MIDI		Périscolaire 16h30-18h
LUNDI	8H45 – 12H00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELS	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle
MARDI	8H45 – 12H00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELS	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle
MERCREDI	8H45 – 11H45				
JEUDI	8H45 – 12H00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELS	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle
VENDREDI	8H45 – 12h00 ECOLE	Cantine et accueil de loisirs méridien	13H30 – 14h30 NAP/APC MATERNELS	14H30 – 16H30 ECOLE MATERNELS	Accueil périscolaire Enfants de 6 ans et plus Enfants de maternelle

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les NAP seront gratuites pour les familles pour les communes ayant accepté d'en supporter le coût (Brosses, Chamoux, Chatel-Censoir, Asnières, Bois d'Arcy, Lichères. Les communes de Lucy et de Merry sur Yonne sont en réflexion sur le sujet).

Les inscriptions s'effectueront au cycle, avant chaque période de vacances pour la période suivante. (Soit pour 7 semaines)

Un engagement des familles à participer aux cycles choisis dans leur intégralité sera formalisé dans le règlement.

5. Organisation des NAP

Quatre ateliers différents par jour seront proposés aux enfants de l'école primaire, trois aux enfants de l'école maternelle.

Les ateliers proposés lundi et mardi seront, dans la mesure du possible, identiques à ceux proposés les jeudis et vendredis pour permettre une rotation partielle des enfants sur les activités. Le système choisi permet d'optimiser les temps de préparation approfondis des animateurs (une séance étant répétée deux fois) et donc de gagner en qualité ; il permet également à deux fois plus d'enfants de profiter des ateliers proposés.

Ces activités seront proposées dans le cadre de cycles d'activités découpés en périodes de 7 semaines. Les enfants s'inscriront pour un cycle dans sa totalité.

Planning des NAP cycle 1 (septembre à novembre)

Maternelles :

Lundi 13h30-14h30	Mardi 13h30-14h30	Jeudi 13h30-14h30	Vendredi 13h30-14h30
Temps de repos Animateur 1	Temps de repos Animateur 1	Temps de repos Animateur 1	Temps de repos Animateur 1
Animateur 2 Eveil musical	Animateur 2 Motricité	Animateur 2 Eveil musical	Animateur 2 Motricité
Animateur 4 Autour du jeu	Animateur 3 Découverte de l'environnement	Animateur 3 Découverte de l'environnement	(APC)

⇒ Soit une dizaine d'enfants par groupe.

Elémentaires :

Lundi 15h30-16h30	Mardi 15h30-16h30	Jedi 15h30-16h30	Vendredi 15h30-16h30
Animateur 2 Chant	Animateur 2 Danse	Animateur 2 Chant	Animateur 2 Danse
Animateur 4 Environnement	Animateur 4 Jeux collectifs	Animateur 4 Environnement	Animateur 4 Journal de l'école
Intervenant ODSAA Initiation sportive (APC)	Intervenant arts plastiques	Intervenant ODSAA Initiation sportive (APC)	Intervenant Arts plastiques
	Animateur 5 Les petits chercheurs (Science et technique)		Animateur 5 Les petits chercheurs (Science et technique)
Animateur 6 Autour du jeu	(APC)	Animateur 6 Autour du jeu	Animateur 6 Jeux collectifs

⇒ Soit une moyenne de 13 enfants par groupe.

Encadrement

L'équipe d'animation sera composée personnel qualifié :

Une directrice BPJEPS

Une animatrice BAFA et Certificat de Qualification Professionnel Activités Périscolaires

Une animatrice BEESAPT

Une ATSEM

Une animatrice BAFA

Vraisemblablement, deux professeurs des écoles (un en maternelle, un en primaire)

Un intervenant spécifique par jour.

6. Activités prévues dans le cadre des NAP

Activités liées à l'environnement et au bien-être: éducation relative à l'environnement, découverte du patrimoine, jardinage, cuisine et équilibre alimentaire, relaxation, repos....

Activités physiques et sportives: initiation sportive, cirque, jeux collectifs, pétanque, gymnastique, motricité

Activités d'expression artistique : Eveil musical, chorale, musique, danse, théâtre...

Activités autour de l'écrit et du livre : Informatique, Journal de l'école, Contes (écouter et apprendre à raconter)

Activités manuelles : ateliers bricolage, arts plastiques, activités scientifiques et techniques

Ces activités seront proposées dans le cadre de projets d'animation (cycles de 7 semaines minimum) regroupant un ou plusieurs domaines d'activités. L'équipe veillera à ce que contenus et attitudes pédagogiques soient adaptés à l'âge et au niveau de chacun, en complémentarité avec l'école. Le réinvestissement de connaissances scolaires dans un cadre ludique sera favorisé.

Certaines activités sont en lien avec le projet d'école (domaines musical, informatique, sportif...)

Ajoutons que deux enseignants devraient encadrer les NAP.

7. Activités proposées dans le cadre de l'accueil périscolaire du midi et du soir :

L'articulation avec les activités périscolaires sera réfléchi (personnel et locaux identiques), elle visera la complémentarité des différents temps d'activité, avec le respect du rythme de l'enfant comme point de référence. Les activités proposées à partir de 16h30 seront beaucoup plus légères en termes de contenu : Jeux de société (partenariat avec la maison du jeu), jeux collectifs, jeux libres et activités manuelles autonomes, contes...

Si les familles sont en demande, nous proposerons des temps d'aide aux devoirs.

Des ateliers parents enfants seront proposés une fois par mois.

Une articulation avec les activités extrascolaires sera envisagée en cours d'année.

L'accueil périscolaire du soir est payant pour les familles, de 0.90€ à 1.30€ euros la séance selon le quotient familial. Le prix du temps d'animation du midi est compris dans le prix du repas (0.35 euros)

8. Equipements

- Une salle de classe dédiée au périscolaire
- Une salle multimédia (école), une salle d'évolution, une tisanerie
- Un dortoir
- Espaces extérieurs de l'école
- La bibliothèque municipale
- Un mini stade

9. Partenaires et acteurs

Partenaires institutionnels :

La Caisse d'Allocations Familiales ainsi que la MSA soutiennent techniquement et financièrement la commune à travers différents dispositifs : le Contrat Enfance Jeunesse (depuis 2003), la Prestation de Service Ordinaire.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) soutient techniquement le service.

Les communes du regroupement scolaire soutiennent financièrement la commune en acceptant de verser un forfait en fonction du nombre d'enfants de leurs communes respectives inscrits aux NAP.

Partenaires et intervenants éventuels :

- Professeurs de l'école publique
- Office des sports d'Avallon et de l'Avallonnais
- Association terre de songes (contes)
- Intervenants musique
- Intervenants art plastique
- Club Informatique Asquinois
- Maison de retraite : cantine et prêt de la salle du temps d'animation méridien.
- Club Amicale pétanque de Châtel-Censoir
- Gymnastique volontaire de Châtel-Censoir

- Association de pêche UPHYA
- Parents d'élèves

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

La commune de Chatel-Censoir est responsable de l'ensemble des activités proposées.

Le service périscolaire est à l'heure actuelle composé d'une directrice-animatrice (BAFA-BPJEPS-AFPS), et d'une animatrice (BAFA CQPAP). Il est prévu que la commune embauche des personnels qualifiés à partir de septembre 2014 pour compléter l'équipe d'animation.

10. Evaluation et pilotage

Composition de la structure de pilotage :

- Un élu de chaque commune concernée
- Le directeur de l'école
- Deux représentants de parents d'élèves
- Un représentant DDCSPP
- Un représentant CAF
- La directrice de l'accueil

Coordinatrice et Responsable pédagogique : Olivia Auffray, Directrice de l'accueil périscolaire
Mairie de Chatel Censoir
Place A. Briand
89660 Chatel Censoir

periscolairechatel@orange.fr

Modalités de pilotage :

La structure de pilotage se réunira trois fois par an afin d'évaluer le déroulement du projet

Le projet sera évalué en cours d'année au moins à chaque période de vacances par l'équipe pédagogique. Les enfants seront régulièrement invités à s'exprimer sur les activités pratiquées. Une enquête sera menée auprès des parents afin d'évaluer l'appréciation du service au printemps 2015.

Eléments d'évaluation

Objectifs	Evaluation- Indicateurs (<i>outils</i>)
<i>Mener une politique d'action sociale et culturelle en direction des enfants, en complémentarité avec l'école et les familles.</i>	⇨ Appréciation quantitative : participation des enfants (<i>fiches de présence</i>) ⇨ Appréciation qualitative : suivi des projets et retour des enfants et familles (<i>fiches de présence</i>)

<p>⇒ Eduquer à la citoyenneté :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » et la pratique de la coopération. -Promouvoir les valeurs de respect et d'entraide nécessaires à la construction du monde de demain. -Travailler à la complémentarité éducative entre l'école, la famille et les loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proportion d'activités de coopération pratiquées ? (plaquettes) ⇒ Comportement des enfants : part d'incivilité, de conflits entre enfants et vis-à-vis des adultes (appréciation commune) ⇒ Lien des activités avec le projet d'école ? (plaquettes, projet d'école) ⇒ Implication des familles dans le fonctionnement de l'accueil ? (nb de parents volontaires pour intervenir dans les NAP) ⇒ Participation des familles aux ateliers parents enfants (fiches de présence)
<p>⇒ Favoriser l'épanouissement des enfants, notamment par l'accès à des pratiques culturelles de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> -Permettre à l'enfant d'évoluer individuellement en cohérence avec le collectif. -Permettre l'acquisition de « savoirs », « savoir-faire » et « savoir être » -Proposer des activités diversifiées et de qualité, encadrées par du personnel qualifié. -Prendre en compte le rythme de chacun dans l'organisation des différents temps de la journée 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ évaluation qualitative de l'évolution de l'enfant au sein des activités (appréciation commune) ⇒ Diversité des activités proposées ? (plaquettes) ⇒ Niveau de compétence du personnel encadrant. (Evaluations individuelles) ⇒ Niveau de fatigue des enfants (appréciation commune)

Modalité de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le PEDT est rédigé pour un an, modifiable et reconductible en fonction des réalités de terrains observées

11. Conventions

Convention école- mairie

Pour la bonne mise en œuvre du projet, il s'avère nécessaire d'établir une convention entre l'école et la municipalité. Cette convention permettra à chacun, équipe enseignante et équipe d'animation de s'organiser, de mutualiser certains outils et d'assurer une bonne entente.

Il est prévu que les enseignants mettent à disposition des animateurs une ou deux salle de classe élémentaires, une salle de classe maternelle, la tisanerie, le dortoir et la salle d'évolution dès 15h15. Certains équipements comme le matériel sportif, les instruments de musique, le matériel audio et les ordinateurs seront mutualisés.

L'équipe d'animation devra disposer de ses propres fournitures pour les activités créatives ou artistiques (crayons, feuilles, peinture, jeux pédagogiques...)

Convention mairie-communauté de commune

Une convention visant à mutualiser le matériel des accueils périscolaires et extra scolaires sera rédigée. Un système de fiches de suivi du matériel sera mis en place afin de garantir le retour du matériel